

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION

ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Préfecture de la Corrèze

Séance du 21 mai 2026

Reçu le

29 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Contrôle de Légalité

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical de la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), élus par les conseils municipaux des communes et les Communautés de communes membres, se sont réunis en session ordinaire, à Laguenne-sur-Avalouze.

Date de convocation : 7 mai 2026

Étaient présents : **Mesdames** : ALZAGA Virginie, BUISSON Patricia, CARLAT Marie-Claude , CHAMBODIE Josiane, LEGRAIN Alexia, LEFEVRE Corinne, RACHET Josiane, VILLA Sophie ; **Messieurs** BALLEST Régis, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, BEIX Anthony, BELLO Jean-Luc, BERIL Michel, BERNARDIE Romain, BESSE Alain, BORDAS Jean-François, , CAILLEAU Jean-Christophe, CARLAT Guy, CAYRE Dominique, CEYRAC Rémi, CHASSAGNARD Roger, CHAZOULE Laurent, COUDERT Michel, COUSIN Maxence, DARTHOUS Laurent, DERACHINOIS Christian, DONNER Eric, DUBUIS Didier, DUMONT Alain, DUPAS Eric, DUPUY Jean-Luc, DUTREIX Armand, EINSARGUEIX Christophe, ESTRADE Gilles, FAURE Jean-Pierre, FRAYSSE Jean-Michel, GARCIA Xavier, GUICHON Marion, HUGUES Laurent, KURKOWSKI Thierry, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LACHENAUD Claude, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LAYGUES Alain, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MALLIE Ghislain, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MOUNIER Serge, NAVEZ Grégoire, PALLOT Serge, PAROT Johan, PARSOIRE Daniel, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROQUES Guy, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SALANIE Jean-Michel, SALLES Dominique, SCHMIDLIN Frédéric, SIMON Philippe, TABARD Philippe, TEILHET Franck, TEINAURI Matahiarii, TRONCHE Jean, TURLIER Henri, YACINE Ali

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque Secteur et communes adhérentes, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers syndicaux.

Monsieur Roger CHASSAGNARD, doyen d'âge parmi les membres du Comité Syndical a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Ali YACINE

Délibération n° 2026-16

Objet : Installation du Comité Syndical –
Election du Président, du Bureau et des Vice-Présidents

1/ Élection du Président :

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la

majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Madame Virginie ALZAGA et Monsieur Grégoire NAVEZ

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	votants	suffrages déclarés nuls	suffrages exprimés	majorité absolue	suffrages obtenus	résultats
RATEAU Marc	0	75	3	72	37	72	72

Monsieur Marc RATEAU, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et installé.

2/ Composition du Bureau :

Monsieur le Président rappelle l'article 22 du Règlement Intérieur qui prévoit un bureau constitué de 24 membres y compris le président.

Il indique, conformément aux statuts que les membres du bureau doivent être représentatif de l'ensemble des secteurs et comprendre des représentants des Communes isolées.

Monsieur le Président donne lecture de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que :

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt »

Par conséquent, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de constituer le bureau de la manière suivante :

- 15 Vice-présidents représentants les Secteurs,
- 8 membres du bureau répartis comme suit :
 - 3 représentants les secteurs de Beaulieu, Mercoeur et Sainte Féréole,
 - 5 représentants les Communes « urbaines » non rattachée à un Secteur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à 74 voix pour la composition du bureau proposé par Monsieur le Président.

Suivant les mêmes règles que précédemment, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des 15 Vice-présidents et de 8 membres du bureau.

3/ Election des Vice-présidents :

Les résultats sont les suivants :

N°	Secteur ou Commune	LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	votants	sufrages déclarés nuls	sufrages exprimés	majorité absolue	sufrages obtenus
1	BRIVE							
		DARTHOU Laurent	1	74	0	74	37	74
2	BRIVE							
		MANIERE Christian	1	74	0	74	38	74
3	BMT							
		ESTRADE Gilles	1	74	0	74	38	74
4	ORGNAC							
		LACHAUD Guy	1	74	0	74	38	74
5	EGLETONS							
		LANOIR Jean-Noël	1	74	0	74	38	74
6	HTE VEZERE							
		ROUCHON Sébastien	1	74	0	74	38	74
7	LARCHE							
		LASCOUTOUNAS Jean-	1	74	0	74	38	74
8	AYEN							
		ROUSSELY Bernard	1	74	0	74	38	74
9	LUBERSAC							
		MOULIN Jean-Marie	1	74	0	74	38	74
10	TULLE-SUD							
		CHASSAGNARD Roger	1	74	0	74	38	74
11	ST PRIVAT							
		SALLARD Rémi	1	74	0	74	38	74
12	MEYSSAC							
		YACINE Ali	1	74	0	74	38	74
13	TULLE-NORD							
		MAGNAUD Franck	1	74	0	74	38	74
14	ARGENTAT							
		RIGAL Christian	1	74	0	74	38	74
15	BEYNAT							
		DERACHINOIS Christian	1	74	0	74	38	74

4/ Election des Membres du bureau :

SECTEURS OU COMMUNES	LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	votants	sufrages déclarés nuls	sufrages exprimés	majorité absolue	sufrages obtenus
CNE OBJAT	BORDAS Jean-François	2	73	0	73	37	73
SAINT FEREOLE	BUISSON Patricia	2	73	0	73	37	73
MERCOEUR	CARLAT Marie-Claude	2	73	1	72	37	72
CNE UZERCHE	CHAMBRAS Catherine	2	73	0	73	37	73
CNE BORT LES ORGUES	DONNER Eric	2	73	0	73	37	73
BEAULIEU	DUMONT Alain	2	73	0	73	37	73
CNE EGLETONS	FERRE Charles	2	73	0	73	37	73
CNE TULLE	TURLIER Henry	2	73	0	73	37	73

Fait à Laguenne, le 28 mai 2026
Le Président,

Marc RATEAU

